

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2026.31

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 AVRIL 2026

### Nombre de conseillers :

En exercice :	23
Absents :	02
Présents :	21
Procuration :	00
Votants :	15

L'an DEUX MIL VINGT SIX le VINGT-TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Vincent MOUNIER, Maire de la Commune.

**Présent(e)s :** Vincent MOUNIER – Anne VENTALON – Patrick ARCHIMBAUD – Françoise CHASSON – Philippe BROUSSARD – Julie PELLEGRINI – Brigitte SOUCHE – Jean-Pierre LAGARDE – Elody CHAMBERT – Michel ESCHALIER – Clarisse FIALON – Didier LAURENT – Irène GALIBERT – Sandrine MOREL – Jesse DEVENON – Gaëlle DENEUVILLE – Victor HILAIRE – Jade SYLVAIN – René MONTREDON – Annette VAUMOUSSE – Sylvain MATHIEU

**Absents :** Eric BUFFAT et Virginie BRUNET - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

### Affaires financières : Subventions 2026 aux associations – Attribution

Dans le cadre du Budget Primitif 2026, un crédit de 300.000 € est inscrit au compte 65748 comprenant les subventions traditionnelles et des subventions exceptionnelles.

Il est proposé également d'ajouter en réserve une somme de 5.071 € pour faire face à des demandes d'association qui ne pouvaient être prévues avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

Et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 2 abstentions (M. MONTREDON, Mme VAUMOUSSE) :

- DECIDE l'octroi des subventions 2026 aux associations conformément au tableau joint en annexe.
- ACTE le principe de garder en réserve la somme de 5.071 € qui pourra permettre l'octroi par le Conseil Municipal de nouvelles subventions en cours d'exercice.

(Certains élus, membres de bureaux d'association, ne prennent pas part au vote de certaines subventions : Didier LAURENT et Gaëlle DENEUVILLE pour l'Association des commerçants, Sylvain MATHIEU pour l'Amicale des pompiers, Jean-Pierre LAGARDE, Anne VENTALON et Julie PELLIGRINI pour le CCV ; Julie PELLIGRINI pour le BIP).

#### Le Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Largentière le 28/04/2026 et de sa publication à la même date ;
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 27 avril 2026

Le Maire

Vincent MOUNIER

